

LA TRANSITION POUR LE SOLDAT, DE LA VIE DES CAMPS AUX OCCUPATIONS DE LA VIE CIVILE.

[Suite de la page 1.]

dégrés l'épreuve de la guerre. Quelque 55,000 sont morts, soutiens ou foyers détruits. Environ 155,799 sont mutilés et parmi ceux qui restent apparemment indemnes il n'y aura qu'un petit nombre dont les aptitudes pour les occupations de la vie civile n'auront pas été affectées. Voilà de la vraie destruction. Voici des hommes qui ont sauvé le bon renom de notre pays et lui ont donné une nouvelle existence, des hommes dont le courage et la conduite sur les champs de bataille constitue un héritage qui va enrichir et renouer la vie de la nation. A cause de ce qu'ils ont fait nous pouvons aujourd'hui marcher le front haut. C'est à nous qu'il incombe maintenant de réparer pour eux la destruction des dernières années, de reconstruire les foyers et les homesteads, le travail et les boutiques du soldat après la catastrophe de la guerre. C'est de cette reconstruction que je me propose de parler.

IL FAUT RÉTABLIR LE SOLDAT.

Tout le monde admet l'obligation d'agir, mais ce sont les actes concrets qui comptent. Nous devons faire tout ce qu'une nation reconnaissante peut faire pour rétablir le soldat à l'état civil, de combler pour lui le vide creusé entre la guerre et le travail et de faire disparaître avec l'aide de l'Etat le désavantage où il se retrouve à cause de ses services et de ces sacrifices.

Je ne m'accorde pas avec ceux qui croient cette tâche facile. L'expérience des grandes guerres du passé prouve le contraire. Le sort des survivants des guerres napoléoniennes fut pitoyable, et on dit que 75 pour cent des vétérans de la guerre de Crimée sont morts dans les maisons d'assistance publique. La guerre civile américaine, bien qu'elle fut suivie par le peuplage de tout un continent et par une distribution à peu près prodigieuse de pensions, a apporté la misère, le hasard, l'inefficacité industrielle à une masse considérable de ses vétérans. L'inondation des marchés du travail qui a suivi ces guerres a peu contribué à ce phénomène. Les soldats ont souffert plus que les autres et ils n'ont pas pu bénéficier des meilleures conditions du travail qui sont venues plus tard. Le fait qu'une discipline militaire prolongée, surtout pour le simple soldat, tend à diminuer l'efficacité civile. On ne demande plus d'idées nouvelles—l'officier commandant est seul chargé de penser, l'initiative est déconseillée, c'est l'état-major qui s'en charge. Le sens de la responsabilité de subvenir à ses propres besoins et à ceux de ses dépendants, le motif qui mène neuf hommes sur dix au travail et les y garde, ce sens finit par s'émousser; la responsabilité est assumée par l'Etat et l'homme n'a plus à penser au lendemain, à ce qu'il mangera, à ce qu'il boira, où il pourra se vêtir. Pendant deux, trois ou quatre ans, on lui a enseigné à tuer, à détruire, non à aider ou construire—toute l'initiative normale de son être a été supprimée. Il y a par conséquent une tendance, à moins que l'homme soit d'un caractère exceptionnellement fort et résolu, à ce que ces initiatives normales ainsi supprimées, finissent par s'émousser et que l'aptitude du soldat pour la lutte industrielle soit réduite.

Puis, il y a l'ébranlement, l'énerverment de la guerre. Toutes ces causes contribuent à mettre le soldat à désavantage. Elles tendent à une destruction d'efficacité qui nécessite une reconstruction.

Ce Dominion a entrepris, son peuple et son gouvernement ont entrepris de faire face à cette situation. Nous allons essayer de renverser l'état de choses qui a suivi les grandes guerres du passé; nous allons voir à ce qu'il n'y ait pas d'épaves humaines de cette guerre rejetées au rivage, qu'il n'y ait que le plus petit, le plus imperceptible minimum si le gouvernement de ce pays, avec le concours de notre peuple, peut l'empêcher. Nous nous proposons de traiter le soldat revenu de la guerre non pas comme groupe, mais comme homme par homme, d'étudier ses besoins et d'y pourvoir, de le conduire par la main, de l'aider aussi longtemps qu'il se montrera prêt à s'aider lui-même, et notre travail dans cette grande entreprise est

déjà en bonne voie. Je suis ici pour vous dire ce que nous faisons, quels sont nos plans et notre organisation, et lorsque j'aurai fait cela, pour inviter et prier tous les bons citoyens de se joindre à cette organisation sur quelque point et d'y faire sa part, de s'inspirer du bon esprit et de continuer dans l'œuvre de dévouement jusqu'à ce que notre Dominion du Canada ait fini sa besogne comme il l'a commencé et termine avec honneur toute la tâche de la guerre.

HISTORIQUE DES OPÉRATIONS DE RAPATRIEMENT.

"Je vais décrire les travaux service par service.

"En 1915 le gouvernement du jour établit la Commission des hôpitaux militaires, sous la présidence de sir James Lougheed. A cette commission fut dévolue la responsabilité de subvenir aux besoins des invalides après qu'ils ont cessé d'être soldats. Alors comme aujourd'hui, le ministère de la Milice prenait soin de chaque soldat jusqu'à sa réforme, et il avait ses propres hôpitaux pour les malades. On jugea bon de constituer un organisme qui permit au ministère de la Milice d'avoir soin des hommes dont l'état nécessite un traitement permanent, qui ne pourront probablement pas reprendre du service actif et qui, tout en suivant leur traitement, peuvent être formés aux occupations civiles plutôt qu'aux travaux militaires. La Commission des hôpitaux militaires a entrepris cette œuvre. Elle consiste en un système de services médicaux qui comprend l'établissement et le maintien de sanatoria, d'hôpitaux et d'asiles de convalescents. La division des services médicaux administre cent cinquante institutions de ce genre dans tout le Canada, et cette division elle-même est sous la direction d'un militaire rapatrié. Le soldat rapatrié qui a besoin de se faire traiter obtient ce traitement gratuit. On lui paie aussi sa solde et les allocations de ses parents, d'après l'échelle militaire. Si après avoir quitté une institution il se voit obligé d'y retourner, il peut le faire et sa solde est rétablie, comme ses allocations. La gratuité des services médicaux pour les affligés de la guerre sera maintenue jusqu'à la mort du dernier vétéran.

"La Commission des hôpitaux militaires, appelée aujourd'hui Commission des soldats invalides, comprend aussi une division des appareils de chirurgie. Cette division fournit des bottes orthopédiques et des membres artificiels pour tous les cas d'amputations. Ces appareils de prothèse sont fabriqués aux usines mêmes de la commission et on les croit les meilleurs qu'il y ait au monde. La commission maintient aux endroits appropriés des dépôts où le soldat peut se rendre de temps à autre, faire examiner ses membres, les faire réparer et renouveler si c'est nécessaire, et il a droit d'être traité ainsi sa vie durant. Ces dépôts sont tous tenus par des vétérans invalides qui portent eux-mêmes des membres artificiels.

ÉDUCATION PROFESSIONNELLE.

"Dans les premiers mois de son administration, la commission a établi un système d'enseignement et de rééducation professionnels par lequel, tant dans les hôpitaux du ministère de la Milice que dans ceux de la Commission, le soldat, qui a contracté en service actif une infirmité lui interdisant de reprendre son ancienne occupation, reçoit l'enseignement d'un nouveau métier; et le gouvernement du Canada, par l'entremise de cette commission, assume la responsabilité de la formation professionnelle de tout homme devenu infirme de cette manière et qui veut apprendre un métier qui lui permette de se rendre utile et de subvenir à ses propres besoins. Si l'impotence de ce soldat est telle qu'il lui soit impossible d'apprendre un métier, alors le pays lui procure un foyer. Les représentants de la commission, qui sont tous eux-mêmes des soldats rapatriés, vont dans chaque hôpital s'entretenir avec les invalides rentrés au pays, s'informant de leurs anciennes occupations, étudiant leurs infirmités et leurs goûts, et dans tous les cas où il faut choisir une nouvelle occupation, le soldat à rééduquer est

amené devant un conseil de rééducation pour soldats invalides, composé d'experts; c'est là que l'intéressé est interrogé sur le genre de rééducation qu'il convient de lui donner. L'enseignement se donne surtout dans les grands établissements industriels, dont plusieurs ont adhéré à l'œuvre et autorisé l'utilisation de leurs usines pour cette fin. Certains travaux s'effectuent dans les écoles techniques et la division du génie des universités. Des institutions nouvelles ont été outillées pour compléter le système, mais jusqu'à présent l'expérience a démontré que les principaux agents de rééducation sont l'usine et la véritable maison de commerce. Les résultats sont encourageants. Plus de 7,000 hommes ont déjà été reconnus qualifiés pour des emplois spéciaux; plus de 2,000 ont obtenu leurs diplômes après avoir suivi un cours de rééducation et ont été placés dans des emplois civils. Soixante-dix pour cent de ceux qui ont suivi les cours s'adonnent avec succès aux occupations auxquelles ils ont été formés, et moins de 5 pour 100 ont fait fiasco.

NOUVEL INTÉRÊT À LA VIE.

"La valeur de l'exercice professionnel est aussi thérapeutique que commerciale. L'occupation donne à l'homme un intérêt nouveau dans la vie; elle lui élève l'esprit, fortifie la confiance en soi, lui rend l'esprit d'indépendance et hâte sa guérison. C'est surtout dans ce but que des milliers s'adonnent à toutes sortes d'occupations—sculpture sur bois, machinerie automobile, aviculture, fabrication de paniers et ainsi de suite,—tout en s'efforçant d'acquiescer une instruction générale. Toute cette œuvre de rééducation des invalides a si heureusement réussi dès le début, il y a presque quatre ans maintenant, que le Canada se trouve aujourd'hui sous ce rapport au premier rang des nations belligérantes. En 1916, après avoir étudié les méthodes suivies dans les pays alliés, sir Rider Haggard rapportait que les meilleures se rencontreraient dans notre pays. Plus tard les commissaires américains visitèrent le Canada pour faire une enquête sur notre système, et il en est résulté que tout le plan d'organisation de la grande république suit pas à pas le modèle établi au Canada. L'Australie a fait la même chose. La façon dont le Dominion a attaqué l'un des aspects les plus épineux du problème de réhabilitation—la rééducation professionnelle des impotents—bien qu'il se rencontre des cas isolés de misère, en dépit de tous les efforts qui ont été faits, démontre que notre pays s'acquitte avec honneur de la responsabilité qui lui incombe à cet égard. Il est malheureux que, de notre vivant, nous puissions très rarement tomber d'accord sur les mérites de nos grandes entreprises publiques; mais combien souvent il est vrai qu'après un certain temps écoulé, quand la fumée des malentendus s'est dissipée et que nous pouvons reporter nos regards en arrière sur les cendres des anciens conflits, nous voyons que de grandes choses ont été réalisées, que de beaux édifices dressent leur silhouette dans le ciel. La structure constitutionnelle de la confédération, la conquête de cet empire occidental par les chemins de fer, le développement de l'organisation et de la politique qui ont abouti au contrôle de nos réseaux de transports, tels sont quelques-uns des repères qui jalonnent la marche du progrès dans l'Amérique britannique. Je puis dire ces choses sans paraître m'en attribuer le crédit parce que dans cette œuvre je n'ai eu aucune part d'initiative ou d'exécution départementale. Le jour viendra où les enfants de la génération actuelle, héritiers des labeurs et des souffrances de ces années troublées, reconnaîtront dans l'effort militaire du Canada une œuvre qui dépasse en splendeur et en mérite tous les événements de son histoire; et au nombre des plus glorieux souvenirs de ce grand effort apparaîtra l'œuvre de cette Commission des soldats invalides.

À QUOI SERVENT LES PENSIONS.

"Les pensions sont destinées à compenser le soldat de la diminution de sa maîtrise professionnelle et de sa faculté de gain sur le marché général du travail causée par son infirmité. On ne fait aucune distinction en raison de l'occupation antérieure ou du revenu de l'intéressé. Le simple soldat frappé

d'impotence totale reçoit maintenant \$600 par année, avec \$96 en plus pour chaque enfant mineur. Le lieutenant reçoit \$900 et une allocation de \$96 par enfant. Le capitaine, \$1,000 et \$96. Les officiers supérieurs reçoivent des sommes plus élevées, fixées par la loi de la milice sous l'empire de laquelle ils se sont enrôlés; on a jugé que les dispositions de cette loi, en toute justice, ne pouvaient être modifiées. Je suis d'avis que si nous avions à envisager à nouveau tout le problème de la guerre, on ne ferait pas de distinction entre les officiers et les soldats au point de vue de l'octroi des pensions. Si un invalide peut, grâce à l'éducation professionnelle, accroître sa faculté de gain et la porter à un niveau égal ou supérieur à ce qu'elle était avant la guerre, on ne réduit pas sa pension pour cela. Une rémunération plus élevée est une prime destinée à stimuler son effort professionnel de façon à accroître son utilité dans la vie. De toutes les maximes de ce monde, il n'en est pas de meilleure que celle-ci, savoir, que la meilleure aide à apporter à un homme, soldat ou civil, consiste à l'aider à s'aider lui-même. Mon expérience m'enseigne qu'aucune classe de gens ne se rend compte de la force irrésistible de cette vérité comme les vétérans eux-mêmes. Un secours immédiat leur est nécessaire—il est possible qu'il leur en faille davantage—mais l'œuvre fondamentale du rétablissement dans la vie civile consiste à leur enseigner l'indépendance, le développement de la volonté et de la faculté de se suffire à eux-mêmes, sur lesquelles repose toute saine organisation sociale.

EXPLICATION DES GRATIFICATIONS DE GUERRE.

"Le soldat qui n'a pas contracté d'infirmité est également digne d'intérêt. Il obtient une gratification de service militaire actuellement fixée à six mois de solde pour les hommes de trois ans de service, de cinq mois pour les hommes de deux ans de service, de quatre mois pour les hommes d'un an de service, et de trois mois pour les autres, pourvu qu'ils aient fait une partie quelconque de leur service outre-mer. Pour ceux qui n'ont pas traversé l'océan, les gratifications sont de trois, deux et un mois de solde pour trois, deux et un an de service. On a fixé un minimum de \$70 par mois, de sorte qu'un simple soldat de trois ans de service obtient \$420, et s'il est marié son allocation d'absence est de \$180, ce qui fait un total de \$600. Maintenant, le ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile, sous l'autorité duquel, en passant, opèrent la Commission des pensions et la Commission des soldats invalides, est à placer des représentants dans chaque bureau de placement du Canada, ce qui veut dire dans toutes les villes de 10,000 âmes ou plus, et aussi dans toutes les localités où la chose paraît utile. Ces représentants sont eux-mêmes des soldats rapatriés, sans exception, et leurs fonctions consistent à seconder l'œuvre de ce bureau en stimulant la coopération entre les employés à découvrir tous les soldats qui ont besoin de travail dans le district, ainsi que le genre de travail qui convient à chacun, et l'endroit où il pourra trouver à s'employer; à visiter quiconque a perdu sa position et chercher à lui en procurer une autre, et en général, grâce à l'aide que le gouvernement et le ministère du Travail peuvent lui accorder, à se montrer les amis du vétéran et à rester près de lui jusqu'à ce qu'il soit établi d'une manière permanente ou que tous les secours que l'Etat peut accorder aux citoyens soient épuisés. Les cas difficiles sont traités avec le concours d'un comité consultatif à chaque bureau de placement, et un conseil central établi à Ottawa prendra connaissance des dossiers complets et essaiera de régler chaque cas qui rebute l'ingéniosité des représentants locaux.

"Tous les soldats d'outre-mer sont répartis entre vingt-trois groupes d'occupations d'après les questionnaires dont les hommes remplissent eux-mêmes les blancs, et chaque détachement qui se met en route pour rentrer au pays est classifié—tant de cultivateurs d'expérience, tant d'artisans, tant pour les écritures.—chacun suivant les renseignements qu'il a lui-même fournis, et ces faits sont câblés à l'avance à la zone de dispersion que le groupe a lui-même choisie. Un représentant du

[Suite à la page 3.]